

## Le pass sanitaire, ce flash totalitaire entre novlangue de Big Brother et Great Reset



[Source : Le courrier des stratégies (lecourrierdesstrategies.fr)]

Par Éric Verhaeghe

La mise en place du pass sanitaire donne lieu à un magnifique flash totalitaire provoqué par Emmanuel Macron. Dans ces moments où la démocratie cède brièvement la place à des mesures autoritaires illibérales, la propagande d'Etat donne dans la novlangue à la Big Brother de 1984. Ce qui est liberticide devient libérateur, et ce qui est libérateur est dénoncé comme une menace. Toute la question (non résolue à ce stade) est de savoir quel emprunt Macron et la Commission Européenne font au Great Reset de Davos pour se rallier à cette mesure fondamentale du capitalisme de surveillance prôné par Schwab.

Le pass sanitaire illustre à merveille ces moments de la démocratie qu'on peut appeler des flashes totalitaires: sans modifier l'état général du droit, le pouvoir décide soudain de ne plus le respecter et d'imposer une mesure totalement illégale en utilisant toutes les armes dissuasives du pouvoir : la contrainte, l'intimidation, la corruption. Une petite mise en perspective des différentes étapes de ce dossier emblématique permettra de mieux le comprendre.

### Le pass sanitaire venu de nulle part

L'affaire a commencé le 29 avril dans un entretien à la presse régionale où Emmanuel Macron annonce les mesures de déconfinement qui entrent en vigueur le lundi suivant... et il ajoute, dans une impressionnante démonstration de novlangue :

Le pass sanitaire ne sera jamais un droit d'accès qui différencie les Français. Il ne saurait être obligatoire pour accéder aux lieux de la vie de tous les jours comme les restaurants, théâtres et cinémas, ou pour aller chez des amis. Par contre, dans des lieux où se brassent les foules, comme les stades, festivals, foires ou expositions, il serait absurde de ne pas l'utiliser.

Traduction : on ne différencie pas les Français tout de suite, sauf dans les lieux de rassemblement. Ne pas le faire serait « absurde ». Quelle idée au juste serait absurde ? Celle de ne pas différencier les Français ? On le comprend en creux, mais dans la novlangue du « en même temps » tout et son contraire sont dits en permanence : en réalité, le Président de la République saute à pieds joints dans un monde où l'accès aux lieux publics est subordonné à l'affichage de ses données de santé. Les malades sont exclus, et seuls les bien portants sont supposés avoir une place dans le groupe.

Et Emmanuel Macron termine son intervention par ces phrases emblématiques de la propagande totalitaire :

C'est juste et ça ne fracturera pas le pays. Ce sera un outil supplémentaire pour assurer la protection des Français.

On retrouve ici tous les mots-clés qui ne cherchent pas à convaincre, mais qui imposent une vision du monde pré-fabriquée aux « citoyens » : le pass sanitaire est juste, il ne fracture pas le pays et il protège les Français.

## Un flash totalitaire au Parlement

Aussitôt dit, aussitôt fait, ou presque. L'interview est publiée le 29 avril, c'est-à-dire un jeudi et, dès le lundi suivant, le gouvernement intègre la proposition d'un pass sanitaire dans le projet de loi mis en discussion à l'Assemblée Nationale sur la « sortie de crise ». Les esprits lucides noteront que, là encore, lorsque le gouvernement évoque la « sortie de crise », il faut comprendre le sens de la novlangue qui désigne en réalité le maintien des mesures liberticides au-delà de la crise.

Voici la description de l'enchaînement des événements donnée par le député républicain Philippe Gosselin :

Le pass sanitaire, par exemple, nous a été présenté du jour au lendemain, deus ex machina, le 3 mai, quarante-huit heures avant l'examen du projet de loi en commission des lois et, bien sûr, sans que le Conseil d'État ou qu'aucune organisation ou autorité indépendante ne se soit prononcé.

Voilà donc une mesure légale qui restreint les libertés, parachutée dans la loi sans avis préalable du Conseil d'Etat, et finalement adoptée le 12 mai au soir. Soit un délai record pour une disposition fondamentale dans la pratique de nos libertés. C'est précisément ce qu'on appelle un flash totalitaire, un passage en force en dehors de nos libertés.

## La justification sanitaire ne tient pas

Officiellement, il s'agit de protéger notre santé. C'est le propre de la novlangue totalitaire, on ne viole pas les libertés pour abuser du pouvoir, mais pour protéger ceux qu'on enferme ou qu'on exclut. Rhétorique bien connue.

Sauf que, consulté en urgence, le Conseil Scientifique ne va guère apporter de l'eau au moulin du gouvernement. Voici ce qu'il écrit, dans un avis rendu le 3 mai sur la question du pass sanitaire :

Le Conseil scientifique estime que le pass sanitaire, utilisé de manière temporaire et exceptionnelle, peut permettre à la population une forme de retour à la vie normale en minimisant les risques de contamination par le virus SARS-CoV-2. Son usage peut s'inscrire dans une démarche citoyenne de renforcement des capacités et du pouvoir d'agir des individus (empowerment) face à l'épidémie tout en prenant en compte la protection de l'usage des données personnelles.

On s'amusera de l'obsession de la novlangue à tous les étages du pouvoir. Ainsi, instaurer un pass sanitaire serait un « renforcement du pouvoir d'agir des individus »... Il fallait l'oser celle-là.

Mais, même en versant dans la novlangue, le conseil scientifique montre ses réserves sur les mesures, puisqu'il prétend que le pass « peut permettre » une forme de retour à la vie normale, à condition qu'il soit « temporaire et exceptionnel ». On ne pouvait pas faire plus prudent, et mieux marquer sa défiance vis-à-vis d'une mesure imposée par un Président à qui l'on ne peut manifestement plus dire non explicitement.

Problème : le pass sanitaire prévu par la loi, et présenté par Olivier Véran à la commission des lois, n'est ni temporaire, ni exceptionnel : il devrait être gravé dans le marbre, même une fois la pandémie vaincue. Nouveau signal totalitaire, donc : on consulte un « corps intermédiaire » en urgence, et on outre passe son avis.

## Le passage en force au Parlement

Nous avons largement relaté dans nos colonnes les péripéties d'un texte désormais très polémique où Olivier Véran a ouvertement méprisé le Parlement, jusqu'à mettre le texte en minorité. Finalement adopté après un marchandage serré avec le MODEM, dont toutes les contreparties ne sont pas connues, là encore, le flash totalitaire a donné sa mesure.

Le groupe LREM ne dispose en effet plus d'une majorité absolue, et le gouvernement a dû céder à un marchandage pour faire passer un texte minoritaire. Là encore, on voit comment les mécanismes démocratiques sont tordus dans tous les sens pour faire adopter cette mesure liberticide.

## Un avis de la CNIL qui nourrit la défiance

Nouvelle étape mercredi, lendemain de l'adoption du texte en première lecture par l'Assemblée Nationale : la CNIL se prononce en urgence. Et elle manifeste les mêmes réticences que le Conseil Scientifique vis-à-vis d'une aventure imposée au forceps.

### L'essentiel

- La CNIL s'est prononcée, en extrême urgence, sur le projet du Gouvernement relatif à la mise en place d'un passe sanitaire pour réguler l'accès à certains lieux, établissements ou événements, dans un contexte de levée des restrictions sanitaires.
- Tout d'abord, la CNIL rappelle la nécessité de s'assurer du caractère temporaire du dispositif.
- Elle estime ensuite que le fait que l'usage de ce passe soit limité aux événements impliquant de grands rassemblements de personnes, à l'exclusion notamment des activités de la vie courante (lieux de travail, restaurants, commerces, etc.), permet de limiter les atteintes au droit à la protection des données et au respect de la vie privée des personnes.
- Néanmoins, compte tenu des enjeux pour les droits et libertés fondamentaux des personnes, la CNIL considère que la loi devra définir, de manière précise, les finalités, la nature des lieux, établissements et événements concernés ainsi que le seuil de fréquentation minimal envisagé. Elle devrait également interdire la possibilité pour les professionnels qui ne sont pas visés par le dispositif de conditionner, de leur propre initiative, l'accès à leur établissement à la présentation du passe sanitaire.
- Enfin, la CNIL souligne que le dispositif devra intégrer un certain nombre de garanties afin de limiter autant que possible la divulgation et la conservation d'informations privées et d'éviter tout risque de discrimination, en raison de l'état de santé mais également en raison de la capacité d'accès et d'usage des outils numériques (possession d'un smartphone, utilisation volontaire de l'application « TousAntiCovid », etc.).
- La CNIL conclut que le recours à un passe sanitaire ne saurait être envisagé que sous les réserves et conditions détaillées dans son avis.

Là encore, le flash totalitaire fait son oeuvre. Cet avis essentiel, qui souligne les difficultés du pass sanitaire au regard de la démocratie et des libertés, est rendu le lendemain de l'adoption du texte par l'Assemblée... Et l'avis comporte des phrases comme celles-ci :

La CNIL met en avant, dans son avis, l'importance d'assurer l'inclusion de l'ensemble de la population dans le dispositif afin d'éviter tout risque de discrimination, en raison de l'état de santé mais également en raison de la capacité d'accès et d'usage des outils numériques telle que l'application TousAntiCovid.

Il y aurait donc un risque de discrimination ? Mais on se souvient que, le 29 avril, le Président avait affirmé le contraire sans mollir. Il aurait donc menti ?

## Macron met en place le Great Reset en France

Pour quelle raison Emmanuel Macron se risque-t-il à un tel flash totalitaire à un an de sa possible réélection, sur un dossier aussi sensible ? Pour l'instant, peu de Français ont compris l'impact que cette mesure aura sur leur vie quotidienne cet été, ce qui explique le calme relatif de leur agacement. Mais l'obligation de montrer des données de santé à un vigile venu d'on ne sait où cet été dans les grands rassemblements risque de susciter pas mal de controverses.

Pourquoi prendre autant de risques, à l'unisson de ce que fait (ou essaie de faire) la Commission Européenne sur ce sujet ?

Quand c'est flou, on le sait, c'est qu'il y a un loup... Et le loup, nous savons tous quel il est. Il est exposé dans le Great Reset de Klaus Schwab, le fondateur du Forum de Davos. Les technostructures européennes sont bien décidées à utiliser la pandémie pour imposer des mesures durables de surveillance généralisée des populations, en violation de la démocratie, au nom de la protection sanitaire. C'est ce qu'on appelle le capitalisme de surveillance, qui passe par un traçage des populations au moyen des technologies nouvelles.

Face à ce projet public, conscient et organisé, les mécanismes libéraux de protection comme la CNIL semblent bien faibles.